

PREMIER, DEUXIEME ET TROISIEME CONCOURS D'ACCES

A L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE

EPREUVE D'ADMISSION

SESSION 2011

EPREUVE DE MISE EN SITUATION ET

D'ENTRETIEN AVEC LE JURY

Cette épreuve comporte successivement :

- **Une mise en situation**, d'une durée de trente minutes sans préparation, au cours de laquelle un groupe de candidats analyse un cas concret devant le jury. Les candidats admissibles sont répartis en groupes d'importance égale, comportant au moins trois membres. Le président du jury veille à ce que chaque candidat dispose d'un temps de parole minimum fixé en fonction de la taille du groupe et d'au moins cinq minutes ;

Exemples de sujets de mise en situation :

Dans une école maternelle d'un village, un couple nouvellement arrivé vient inscrire une petite fille de 5 ans handicapée. Elle présente des malformations congénitales qui ont altéré sa motricité : elle marche avec difficulté, lentement et ne peut porter des charges.

L'instituteur responsable de cette classe a rencontré les parents et l'enfant : à part quelques aménagements dans la classe, et une vigilance accrue lors des déplacements de l'enfant, déplacements qu'il pourra assurer avec l'aide de l'assistante de service, il semble tout à fait possible de la scolariser.

Après inscription, des parents d'autres élèves envoient une lettre à l'Inspecteur d'Académie pour protester de cette inscription : pour eux il est dommageable pour leurs enfants de côtoyer une petite fille handicapée, les enfants resteront « stigmatisés », et puis le temps consacré plus particulièrement par l'instituteur à accompagner cette enfant leur paraît priver leurs enfants de l'accompagnement qui leur est dû.

L'assistante de service a aussi protesté auprès de l'instituteur : elle a en charge le soutien de deux classes maternelles et regimbe à ce surcroît de travail.

Vous êtes le directeur de cette école et vous avez accepté initialement cette inscription.

Comment réagissez-vous et envisagez-vous de traiter cette situation ?

Un soir d'hiver, vous êtes commissaire de police de permanence au commissariat central de Xville, chef-lieu de département, lorsqu'à 19h00, vous êtes avisé qu'un car de ramassage scolaire vient de plonger dans le fleuve qui traverse la ville. Des premiers éléments d'information, il ressort que le chauffeur de ce car, apparemment gêné par l'épais brouillard qui enveloppe la ville, s'est retrouvé dans la zone portuaire de la ville et a suivi un quai qui descendait en pente douce vers le fleuve. On vous précise qu'en l'état des premières informations, ce car transporterait une vingtaine de jeunes enfants âgés de 6 à 10 ans, scolarisés dans un établissement pour enfants connaissant des handicaps.

Vous vous rendez immédiatement sur place où se trouve déjà le maire de la ville. Le chef des services de secours vous informe que ses hommes ont réussi à sauver une dizaine d'enfants, placés entre les mains de médecins dans l'attente d'être dirigés vers les hôpitaux de la ville, et que les recherches se poursuivent. Il vous indique que le chauffeur de l'autobus, très choqué, est actuellement dans une ambulance, où des soins lui sont prodigués.

L'information ayant rapidement circulé en ville, certains parents de ces enfants commencent à arriver sur les lieux de l'accident...

Que faites-vous ? Quelles sont les actions ou diligences que vous envisagez et les décisions que vous prenez ?

Vous êtes directeur d'un grand hôpital d'une importante agglomération peuplée d'un million d'habitants environ.

Depuis quelques jours, vous recueillez des rumeurs diffuses, selon lesquelles des euthanasies seraient pratiquées par certains membres du personnel médical de l'un des services de votre hôpital.

Ce jour, vous recevez une lettre anonyme désignant nominativement deux médecins comme ayant, depuis deux mois, pratiqué plusieurs euthanasies avec la complicité de certaines de leurs infirmières, sans en parler aux familles, sur des malades atteints de très graves affections, dans le but affirmé d'abrèger les souffrances de ceux-ci... Cette même lettre affirme que deux autres malades incurables de ce service, dont les noms vous sont donnés, doivent également subir une euthanasie dans les prochains jours...

Une brève enquête que vous avez officieusement conduite en direction du service en cause semble confirmer ces premiers éléments. Un témoin vous fournit même, sous la garantie de l'anonymat, le nom de l'une des infirmières concernées...

Que faites-vous ? Quelles sont les actions ou diligences que vous envisagez et décisions que vous prenez ?

Monsieur X. est jardinier municipal dans la ville de V (ville).

Il travaille principalement dans le parc municipal, sa fierté. Il arrive très tôt le matin, bien avant les usagers.

Ce matin là, il décide de commencer sa journée par la taille du petit bosquet près de la porte ouest. A peine a-t-il commencé sa tâche qu'il remarque des traces de piétinement inhabituel. Suivant ces traces, il est amené vers le petit ruisseau où il s'aperçoit qu'une jeune femme en tenue de jogging est étendue face contre terre. Sur la berge, il note la présence de gants en caoutchouc et de mégots de cigarettes.

Vous êtes Monsieur X.

Exposez vos réactions et envisagez vos possibilités de décisions et/ou d'actions.

Cette grande surface installée dans la proche banlieue de Z reçoit ce samedi après-midi un grand nombre de clients.

Sensibilisé par les vols fréquents dans les rayons, vous avez installé des caméras de surveillance et recruté une entreprise de sécurité qui observe les écrans.

L'un de vos agents est interpellé par l'attitude d'une jeune femme qui manifestement dérobe dans le rayon des viandes des produits qu'elle cache dans ses vêtements.

Vous faites procéder à l'interception de cette jeune femme par les vigiles et vous recevez l'auteur des faits dans votre bureau.

Cette dernière reconnaît l'infraction, elle vous informe qu'elle est mère de trois enfants, qu'elle est en fin de droits et dénuée de revenus et qu'elle a volé pour nourrir ses enfants.

Vous êtes le directeur de cet établissement, quelle question vous posez-vous et quelles mesures allez-vous prendre ?

- A l'issue de la mise en situation, **un entretien avec le jury** : l'exposé de culture générale ne concerne que les candidats du 1^{er} concours. Pour les candidats des 2^{ème} et 3^{ème} concours, ils exposent leur(s) parcours professionnel(s)

Exemples de sujets de l'entretien :

- Avoir le choix de sa fin de vie doit-il être un droit ?
- Doit-on maintenir le costume judiciaire ?
- En politique, paraître est-il plus important qu'être ?
- Existe-t-il toujours des classes sociales ?
- Faut-il interdire les gifles ?
- Faut-il limiter ou supprimer l'oralité des débats judiciaires ?
- Jusqu'où peut-on caricaturer ?
- L'école a-t-elle vocation à éduquer ?
- La collégialité : nécessité ou luxe ?